

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS175/2
18 juin 1999

(99-2475)

Original: anglais

INDE – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE

Demande de participation aux consultations

Communication du Japon

La communication ci-après, datée du 16 juin 1999, adressée par la Mission permanente du Japon à la Mission permanente de l'Inde, à la Mission permanente des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement japonais notifie au gouvernement indien que, en raison de l'intérêt commercial substantiel du Japon, il désire participer aux consultations demandées par les États-Unis dans une communication intitulée "Inde – Mesures affectant le commerce et l'investissement dans le secteur automobile" distribuée aux Membres de l'OMC le 7 juin 1999 (WT/DS175/1, G/L/310 et G/TRIMS/D/15).
